



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1712

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles Ouest - Requalification des espaces publics -
Déclaration de projet

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Appell

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1712**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles Ouest - Requalification des espaces publics - Déclaration de projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, a engagé le projet de requalification des espaces extérieurs du quartier Semailles ouest à Rillieux la Pape, après démolition.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable ouverte par délibération du conseil de Communauté du 13 novembre 2006 dont le bilan a été approuvé par délibération du 11 février 2008.

Une enquête publique a ainsi été engagée par arrêté de monsieur le Préfet et de monsieur le Président de la Communauté urbaine et s'est déroulée du 6 avril 2010 au 7 mai 2010.

Madame le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la réalisation des travaux projetés. Le projet qui lui semble équilibré a appelé de sa part les remarques générales suivantes :

- un aménagement d'espace vert favorable à la qualité de la vie,
- le maintien du nombre de places de stationnement,
- le déploiement des activités commerciales reconstituées à proximité immédiate,
- la prise en compte de la population pendant les travaux.

La Communauté urbaine travaille avec ses partenaires sur toutes ces thématiques et, notamment, la commune de Rillieux la Pape, le bailleur social Dynacité et le groupe scolaire.

L'article L 126-1 du code de l'environnement dispose que, lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Il est ici rappelé que la requalification des espaces extérieurs du quartier des Semailles Ouest répond aux principaux objectifs suivants :

- améliorer les conditions de vie des habitants ainsi que l'image du quartier,
- améliorer les liaisons fonctionnelles et la continuité des cheminements piétons,
- mettre en valeur le groupe scolaire des Semailles,
- désenclaver et recomposer un cœur de quartier dynamique,
- prendre en compte les objectifs d'aménagement des quartiers mitoyens ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte de l'enquête publique relative à la requalification des espaces publics du quartier Semailles Ouest à Rillieux la Pape.

2° - Confirme :

a) - le projet d'aménagement tel qu'il a été soumis à l'enquête publique,

b) - l'intérêt général de l'opération.

3° - Prononce la déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.